

Le récit le plus protégé

On nous dit qu'à l'Assemblée Nationale, un député
« ne savait pas **qui est Pétain** »¹, mais comment un jeune **pourrait-il savoir ça ?**

👉 Approche historique

Réponse A – Mainstream :

Pétain est un ancien dignitaire « frappé d'indignité nationale » en 1945

👉 Compléments sociaux

Réponse B – Apostasie millénaire

(je rappelle qu'il s'agit du phénomène de double-contrainte,
indiquant la nécessité de mieux poser les problèmes) :

C'est à la fois le grand vainqueur, à Verdun, puis le grand perdant, à Vichy.

Réponse C – Approche factuelle :

**En 1940, c'est déjà un vieillard de 84 ans, homme de paille que des
trafiquants placent à la tête du Conseil, en hâte ...**



Réponse D – Complément motivé,

... pour lui faire endosser la responsabilité historique de l'armistice, qu'il signe en juin 1940, ...

Réponse E – Brûlante actualité

... ainsi que la responsabilité, un an plus tard, de la suppression de la chaire d'herboristerie, en France, par la loi nazie du 11 septembre 1941, alors passée inaperçue², et qui n'a jamais été abrogée. Alors, comment expliquer la persistence de cette situation ?

👉 Chemin critique

Et surtout, comment pourrait-il savoir comment sortir de tous ces trafics ??

👉 En savoir plus

De la déroute à l'accomplissement, Google-Livres 2022, page 106.

¹ Source : Darons du Biz, le récit le plus protégé de l'Histoire, 18 janvier 2026

<https://www.youtube.com/watch?v=5BKEH6ZvIUQ>

² Aujourd'hui, cette signature du « 11 septembre » devrait attirer notre attention sur quelque chose de plus explicite ?